



Ville de Castelnau-d'Albret

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

**Délibération N°2025-35**

MATIERE : FINANCES

LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS

BUDGETAIRES

**OBJET : RESIDENCE  
AUTONOME PIERRE  
ESTEVE : AUTORISATION  
D'ENGAGEMENT DES  
CREDITS  
D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU  
BUDGET 2026**

Le Mercredi 10 Décembre 2025 à 11h30,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 04 Décembre 2025,

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALALEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

**EXCUSE** : M. Francis MUZAS.

**ABSENTE** : Mme Jacqueline BESSET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Zohra KUFEL.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2025.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et le montant maximal de cette autorisation sera de 59 188 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2025	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	236 754	59 188

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2025.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ampliation faite le :

**15 DEC. 2025**

Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**15 DEC. 2025**

Et par publication le :

**16 DEC. 2025**

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnau-d'Oléron le 10 Décembre 2025

**Le Président,**

**Patrick MAUGARD**

